



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONSEIL

## Cent soixantième session

Rome, 3-7 décembre 2018

### Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

#### Résumé

L'article 4a) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipule que «la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés». Aux termes de l'article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée «se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation...». Le Comité des pensions de la FAO et du PAM se compose de: trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO; trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général; et trois membres (et trois suppléants) désignés par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

Pour des questions de temps et afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence désigne habituellement des représentants résidant à Rome.

#### Suite que le Conseil est invité à donner

En raison du départ de deux membres désignés par la Conférence, le Conseil est invité à nommer au Comité des pensions du personnel:

- a) Mme Kelli Ketover, Représentante permanente suppléante des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO, en tant que membre suppléant, jusqu'au 31 décembre 2019, pour remplacer Mme Daleya Uddin jusqu'au terme de son mandat;
- b) Mme María Cristina Boldorini, Représentante permanente de la République argentine auprès de la FAO, en tant que membre, jusqu'au 31 décembre 2020, pour remplacer M. Antonio Ricarte jusqu'au terme de son mandat.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Mme Akiko Ikeda  
Secrétaire du Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM  
Tél.: +39 06570 50461

1. L'article 4a) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipule que «la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés». Aux termes de l'article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée «se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation...».

2. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM contribue de façon importante à l'effort général qui est fait pour harmoniser les pensions du personnel des Nations Unies et leur administration avec les exigences des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et avec les besoins de leurs fonctionnaires, qui peuvent être amenés à exercer leurs fonctions et à prendre leur retraite dans tous les pays du monde. De par sa nature même, la fonction publique internationale exige une attention particulière et les questions portées à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent donc faire l'objet d'analyses approfondies. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM a pour mandat:

- a) d'examiner les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions et de déterminer les amendements qui pourraient devoir y être apportés, de façon à formuler la position de la délégation du Comité au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui, le cas échéant, formule à son tour des recommandations à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) d'interpréter et d'appliquer les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions en cas de contestation, par des fonctionnaires de la FAO ou du PAM y participant, d'une décision du Secrétaire du Comité des pensions du personnel concernant les droits des participants et/ou leur statut;
- c) d'accorder des pensions d'invalidité et d'examiner les pensions d'invalidité servies (environ 25 à 30 dossiers par an) conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

3. Le Comité se réunit à Rome aussi fréquemment que de besoin (normalement de 6 à 8 fois par an pour des réunions d'une demi-journée). Il nomme trois membres et trois suppléants (un membre et un suppléant parmi les membres désignés, respectivement, par la Conférence de la FAO, son Directeur général et les fonctionnaires de la FAO et du PAM participant à la Caisse des pensions) pour représenter l'Organisation au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la plus haute instance administrative de la Caisse, qui relève directement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des sessions ordinaires du Comité mixte se tiennent au moins une fois tous les deux ans.

4. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM se compose de:

- a) trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO;
- b) trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général;
- c) trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

5. Les membres et suppléants désignés par la Conférence sont actuellement les suivants:

Mandat	Membres	Suppléants
1 <sup>er</sup> janvier 2018 - 31 décembre 2020	Siège vacant	M. Vlad Mustaciosu Représentant permanent adjoint de la Roumanie auprès de la FAO
1 <sup>er</sup> janvier 2017- 31 décembre 2019	M. Anton Minaev Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO	Siège vacant
1 <sup>er</sup> janvier 2016 - 31 décembre 2018	Mme Saadia Elmubarak Ahmed Daak Représentante permanente suppléante de la République du Soudan auprès de la FAO	M. Spyridon Ellinas Représentant permanent suppléant de la République de Chypre auprès de la FAO

6. Pour des questions de temps et afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence désigne habituellement des représentants résidant à Rome.

7. Étant donné que la Conférence se réunit tous les deux ans et que des membres ou des suppléants nommés par elle sont susceptibles de quitter leur poste, en novembre 1995 «la Conférence [a autorisé] le Conseil à nommer des remplaçants au Comité de la Caisse des pensions au cas où l'un quelconque des membres viendrait à démissionner ou à quitter son poste». De ce fait, le Conseil a été invité, à plusieurs reprises, à nommer des remplaçants après la démission ou la mutation de représentants, pour le restant du mandat de ces derniers.

8. En raison du départ de deux membres désignés par la Conférence, le Conseil est invité à nommer au Comité des pensions du personnel:

- a) Mme Kelli Ketover, Représentante permanente suppléante des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO, en tant que membre suppléant, jusqu'au 31 décembre 2019, pour remplacer Mme Daleya Uddin jusqu'au terme de son mandat;
- b) Mme María Cristina Boldorini, Représentante permanente de la République argentine auprès de la FAO, en tant que membre, jusqu'au 31 décembre 2020, pour remplacer M. Antonio Ricarte jusqu'au terme de son mandat.